

Titre	Administrar des vaccins contre la grippe et le pneumocoque	DSP-CCSMTL-IT-50
Référence à un protocole : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date d'entrée en vigueur : 14 janvier 2021	Date de mise à jour :
Situation clinique ou clientèle	Personnel du milieu hospitalier du CIUSSS du Centre-sud-de-l'île-de-Montréal (CCSMTL) visé par le <i>Programme Québécois d'immunisation</i>	
Activités réservées de l'inhalothérapeute	<ul style="list-style-type: none">• Évaluer la condition cardiorespiratoire d'une personne symptomatique ;• Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance ;• Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.	
Professionnel(s) autorisé(s)	Inhalothérapeutes Les professionnels autorisés doivent : <ul style="list-style-type: none">• S'assurer, auprès de leur gestionnaire, que l'ordonnance collective est déployée dans leur milieu et qu'un médecin répondant est identifié pour leur service ;• Détenir les compétences et connaissances nécessaire quant à l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière et le pneumocoque.	
Médecin répondant	Médecin traitant ou médecin désigné (ex : pourrait être le médecin de garde, médecin superviseur, etc.) selon le fonctionnement du service.	

Indications

Se référer aux indications de gratuité ([G](#)) du [Programme québécois d'immunisation \(PIQ\)](#).

Intention

Assurer une protection contre l'influenza et les infections à pneumocoque au personnel du milieu hospitalier du CCSMTL.

Contre-indications

Se référer au [PIQ pour les détails sur les réactions allergiques graves](#)

- Vaccins contre la grippe et le pneumocoque :
 - Personnes ayant des antécédents d'anaphylaxie (ou réaction allergique immédiate grave) suivant l'administration d'une dose antérieure du même vaccin ou d'un autre produit ayant un composant identique

Limites ou situations exigeant une consultation médicale obligatoire

Se référer à la section Contre-indications et aux précautions usuelles à la vaccination telles que décrites dans le [Protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#)

Une référence à un médecin ou infirmière praticienne spécialisée (IPS) est requise pour les situations suivantes :

- Vaccin contre la grippe :
 - Personnes ayant été atteintes d'un syndrome oculorespiratoire (SOR) qui comportait des symptômes respiratoires graves (p. ex. : difficulté à respirer, respiration sifflante, oppression thoracique) lors de leur dernière vaccination contre la grippe
 - Personnes ayant été atteintes d'un syndrome de Guillain-Barré (SGB) dans les 6 semaines suivant une vaccination contre la grippe

Protocole médical

Se référer au [Protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#)

Le PIQ inclut la prise en charge des urgences liées à la vaccination et intègre l'administration d'adrénaline si requise, en vertu du [Protocole d'intervention dans le cas d'anaphylaxie en milieu non hospitalier](#)

Se référer à l'OPI SM02063 disponible sur l'Intranet du CCSMTL

L'inhalothérapeute qui administre un vaccin doit le documenter au Registre de vaccination du Québec

Outils de références et sources

[Loi sur les services de santé et les services sociaux](#), RLRQ c. S-4.2.

MSSS (2020). [Protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#)

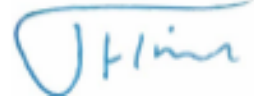
MSSS (2020). [Programme québécois d'immunisation \(PQI\)](#)

MSSS (2020). [Protocole d'intervention dans le cas d'anaphylaxie en milieu non hospitalier](#)

OPIQ (2020). [Vacciner](#)

OPIQ (2020). [Modèle d'ordonnance collective](#)

[Règlement concernant le registre de vaccination et les manifestations cliniques inhabituelles temporellement associées à une vaccination](#), RLRQ c. S-2.2, r. 4.

PROCESSUS DE RÉVISION			
Élaboration	D ^r Jean Pelletier, médecin et chef du Département de médecine générale, DSP Lucie Bellefleur, coordonnatrice technique en physiologie respiratoire, DSM-OP, HV Étienne Boudrias-Dalle, pharmacien, DSP, HND Annabelle Mathieu, conseillère-cadre en soins infirmiers, DSI-PP		
Consultation	D ^r Daniel Murphy: chef adjoint, secteur première ligne, département de médecine générale D ^{re} Sophie Zhang: cheffe adjointe, secteur hébergement, département de médecine générale		
Validation de la version actuelle	D ^{re} Stéphanie Langevin, microbiologiste-infectiologue, Premier officier PCI, CCSMTL Audrée Courchesne, conseillère-cadre, DSM-PP Catherine Dupont, conseillère-cadre en soins infirmiers, DSI-PP		
Approbation de la version actuelle par le CE-CMDP de l'établissement			
Nom :	Thibert	Prénom :	Jean-François
Signature :		Date :	2021-02-02
Révision			
Date de la dernière révision (si applicable)			
Date d'entrée en vigueur de la présente version	2021-01-14		
Date prévue de la prochaine révision	2024-01		